

BULLETIN D'ENGAGEMENT A UNE MANIFESTATION ORGANISEE PAR LE MGCF

Manifestation : BALADE EN BEAUJOLAIS

Organisateur : Jocelyne DENIS

Point accueil des participants : Restaurant La TABLE DU DONJON 64 petite rue du Marché OINGT 69620

Date : 17/18/19 Avril 26

Téléphone : 06 09 41 51 83

Heure : 11 h 30

L'évolution de la réglementation ne nous permet plus d'accepter les équipages non adhérents du MG Club de France

	Pilote	Copilote	Marque du Véhicule :	
Nom			Type	
Prénom			Cylindrée	
Adresse			Année de mise en circulation	
Ville			Couleur	
Code postal			Cie d'assurance	
Téléphone portable			N° police assurance	
Adresse @ courriel				

N° Adhérent : Montant de l'engagement - Equipage de 2 personnes chambre double : 770€

Equipage 1 personne single : 460€

Merci de préciser, selon disponibilité : lit double ou lits jumeaux

Signaler à l'organisateur les éventuelles allergies ou intolérances

Paielement par chèque **libellé au nom du MGCF** ou par virement bancaire à la Société Générale 03800 GANNAT :

IBAN : FR76 3000 3038 4500 0372 7125 758 - BIC Adresse SWIFT : SOGEFRPP

Le bulletin d'engagement, le paiement ([pour un virement joindre une copie de l'ordre du virement bancaire signé et émis pour le montant total](#)), sont à adresser à :

Jocelyne.denis@mgclubdefrance.com ou 55 impasse Pierre Escoffier La Rossary 42740 St PAUL en Jarez



Modalités d'annulation et de remboursement

***30 jours avant le départ 80% de remboursement

***15 jours avant le départ 50% de remboursement

***1 jour avant la date aucun remboursement ne sera effectué

***Un départ pendant la manifestation, ne peut droit à aucun remboursement partiel

*** Les remboursements seront effectués exclusivement par virement bancaire. (RIB à fournir dans ce cas)

Je m'engage à respecter les termes de la Convention de Sortie, accessible à partir du calendrier des activités sur la ligne de présentation de la sortie.

A la date de la participation, je précise que je possède un permis de conduire valide, une attestation d'assurance à jour de règlement et un contrôle technique valable

Signature et mention manuscrite « lu et approuvé » obligatoire